



PRÉFET DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE  
Direction départementale  
des Territoires et de la Mer

Service  
Urbanisme

16, rue A. Zattara  
13332 MARSEILLE 3

Approuvé par arrêté  
préfectoral le

14 avril 2014

# COMMUNE D'ALLAUCH

## PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES (P.P.R.)

### MOUVEMENTS DIFFERENTIELS DE TERRAIN

Phénomène de retrait / gonflement des argiles

## 4 – ANNEXES